INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Coup d'œil
sociodémographique

Décembre 2017 | Numéro 60

La victimisation criminelle au Québec, 2009-2014

par Marie-Andrée Gravel[1]

En offrant une meilleure connaissance des caractéristiques des victimes, des facteurs de risque qui influencent la victimisation, ainsi que des incidents n'ayant pas été signalés aux services policiers, les données de l'*Enquête sociale générale* (ESG) sur la victimisation sont un complément d'importance à la recension des crimes déclarés à la police dans le cadre du *Programme de déclaration uniforme de la criminalité* (DUC).

S'appuyant sur les données des deux derniers cycles de l'ESG sur la victimisation, soit ceux de 2009 et de 2014, ce bulletin présente les principaux indicateurs de victimisation de la population québécoise pour ces deux années. On se penche plus précisément sur les taux et les nombres d'incidents autodéclarés pour huit infractions criminelles, de même que sur le signalement des incidents de victimisation aux services policiers. Ce bulletin accompagne la diffusion de statistiques plus détaillées sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)[2].

Source de données

Enquête sociale générale

Les estimations présentées dans ce bulletin et celles disponibles sur le Web de l'ISQ sont tirées des données de l'ESG de 2009 et de 2014. L'ESG est une enquête transversale annuelle qui a été établie en 1985 par Statistique Canada dans le but de suivre les tendances sociales relatives aux modes de vie et au bien-être de la population. Les cycles de l'ESG utilisés pour cette analyse portent sur la victimisation de la population et permettent de recueillir entre autres de l'information sur la victimisation criminelle et la violence conjugale. La population cible se compose de l'ensemble de la population canadienne de 15 ans et plus, à l'exception des habitants des territoires ainsi que des personnes qui résident à temps plein dans des établissements institutionnels. En 2014, l'échantillon du fichier maître compte 33 127 répondants pour l'ensemble du Canada, dont 6 254 pour le Québec. L'échantillon de 2009 se composait pour sa part de 19 422 répondants pour le Canada, dont 3 704 au Québec.

Les estimations ont été calculées à partir du fichier maître des enquêtes, à l'aide du plan de sondage de l'ESG et de la méthode d'inférence de l'autoamorçage (de l'anglais *bootstrap*). Mentionnons que les marges d'erreur liées aux estimations produites sont illustrées dans la plupart des figures.

1. L'auteure tient à remercier sa collègue Brigitte Poussart pour ses commentaires sur la version préliminaire du texte, ainsi que Luc Belleau pour son soutien méthodologique. Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées grâce à l'accès aux données au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR).

2. Afin d'offrir un portrait complet de la victimisation criminelle au Québec, d'autres indicateurs sont disponibles sur le site Web de l'ISQ, notamment des indicateurs ayant pour unité de mesure les victimes d'incidents criminels et d'autres comptabilisant l'ensemble des incidents ou des victimes, et ce, sans égard à la gravité des incidents.

Source de données (suite)

Portées et limites de l'ESG

Contrairement au programme DUC, l'ESG ne vise pas à mesurer la prévalence de l'ensemble des infractions au *Code criminel*. En effet, seulement huit infractions contre la personne et les ménages y sont mesurées. Le choix de ces infractions est basé sur leur fréquence, ainsi que sur leur facilité à être identifiées et décrites. Les infractions contre la personne retenues sont l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait et le vol de biens personnels, les trois premières étant des infractions avec violence. L'entrée par effraction, le vol de véhicules ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme constituent quant à eux les infractions contre les ménages. Il importe de souligner que le questionnaire de l'ESG tient compte de la définition des infractions dans le *Code criminel*.

En raison du caractère sélectif de l'ESG, le portrait de la criminalité qui en découle présente des limites. D'une part, l'omission de plusieurs infractions d'importance, telles que les homicides, les tentatives de meurtre, les infractions contre les entreprises, celles liées aux stupéfiants ou le proxénétisme, sous-estime l'ampleur de la criminalité. D'autre part, la population ciblée se limite aux victimes de 15 ans et plus; on n'y retrouve donc aucune donnée sur les infractions commises contre des jeunes de moins de 15 ans.

Définitions des infractions criminelles[1]

Victimisation contre la personne – Agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait et vol de biens personnels

Victimisation avec violence – Agression sexuelle, vol qualifié et voies de fait

- **Agression sexuelle**[2] : Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée ou attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés, relation sexuelle sans être en mesure de consentir.
- **Vol qualifié** : Vol ou tentative de vol pour lequel l'auteur a une arme ou commet des actes de violence, ou encore adresse des menaces de violence à la victime.
- **Voies de fait** : Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, poussée par terre ou battue), menace de préjudice physique proférée en face à face ou incident impliquant une arme.

Victimisation sans violence – Vol de biens personnels

- **Vol de biens personnels** : Vol ou tentative de vol de biens personnels, comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, des sacs à main ou des portefeuilles. Contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime. Mentionnons que le vol de biens personnels est une infraction contre la personne, mais sans violence, et qu'il n'est pas inclus dans la victimisation avec violence ni dans la victimisation des ménages. Pour cette raison, le vol de biens personnels est analysé indépendamment des autres infractions.

Victimisation contre les ménages – Introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens du ménage et vandalisme

- **Introduction par effraction** : Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou tout autre bâtiment sur le terrain de la victime.
- **Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces** : Vol ou tentative de vol d'une auto, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule, ou encore des pièces d'un véhicule à moteur.
- **Vol de biens du ménage** : Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage, comme des spiritueux, des bicyclettes, du matériel électronique, des outils ou des appareils ménagers.
- **Vandalisme** : Endommagement intentionnel de biens personnels ou de biens du ménage.

1. Pour plus d'informations concernant la méthodologie employée par Statistique Canada et la structure des fichiers de l'ESG, veuillez consulter le chapitre 1 de la publication La victimisation de la population québécoise: victimisation criminelle et cybervictimisation.
2. En 2014, Statistique Canada a ajouté une question portant sur les agressions sexuelles où la victime n'était pas en mesure de consentir en raison d'une intoxication ou encore d'une manipulation autre que par la menace ou la force physique.

Échelle de gravité

Statistique Canada classe les types d'infractions criminelles en termes de gravité selon une codification qui repose sur le *Code criminel*. Voici l'ordre établi, de l'infraction la plus grave à la moins grave :

101 Agression sexuelle
202 Vol qualifié
203 Tentative de vol qualifié
304 Voies de fait
405 Entrée par effraction
406 Tentative d'entrée par effraction
507 Vol de véhicules automobiles
508 Vol de pièces de véhicules automobiles
509 Tentative de vol de pièces de véhicules automobiles
609 Vol de biens personnels
610 Tentative de vol de biens personnels
711 Vol de biens du ménage
712 Tentative de vol de biens du ménage
813 Vandalisme

Indicateurs de la victimisation criminelle

Les indicateurs présentés dans ce bulletin portent sur les incidents liés à des infractions criminelles subis par la population du Québec. À l'image de ceux que produit Statistique Canada à partir des données de l'ESG et du programme DUC, ils retiennent uniquement l'incident le plus grave survenu lors d'un même évènement, dans le cas des évènements comprenant plus d'un incident de natures différentes[1]. En effet, chaque évènement criminel peut inclure un ou plusieurs incidents de même nature ou de natures différentes. Ainsi, si un individu a été victime de plus d'un incident de natures différentes au cours d'un même évènement, seul l'incident le plus grave est comptabilisé (pour les indicateurs faisant l'objet du présent article). Par ailleurs, si un individu déclare avoir été victime plusieurs fois de la même infraction au cours de la dernière année, le nombre d'incidents est comptabilisé selon un facteur de série, pour un maximum de trois.

Malgré le consensus sur la comptabilisation des incidents selon l'infraction la plus grave, il importe de noter que cette méthode sous-estime la prévalence des infractions moins graves qui sont subies en même temps que des infractions plus graves. Dans une précédente analyse (Gravel, 2015), il a été démontré que les incidents de voies de fait, en particulier, sont ainsi sous-estimés puisqu'ils surviennent fréquemment en simultanéité avec une infraction plus grave, soit une agression sexuelle ou un vol qualifié. Inversement, la sous-estimation du vol de véhicules à moteur est plus faible, cette infraction étant moins souvent concomitante à une autre infraction.

Pour l'ensemble des infractions violentes et le vol de biens personnels, le taux d'incidents de victimisation se rapporte au nombre d'incidents pour 1 000 personnes de 15 ans et plus, tandis qu'il correspond au nombre d'incidents pour 1 000 ménages pour les infractions contre les ménages. Une large part des résultats présentés dans ce bulletin a été produite à partir de ces indicateurs.

Les nombres et les taux d'incidents relatifs aux agressions sexuelles, aux voies de fait ainsi qu'à la victimisation avec violence dans son ensemble incluent les incidents relatifs à la violence conjugale. Si l'on considère uniquement l'infraction criminelle la plus grave subie lors d'un même évènement, environ 23 % de l'ensemble des incidents violents, 15 % des agressions sexuelles et 31 % des voies de fait sont attribuables à la violence conjugale en 2014 (données non illustrées).

Il est à noter qu'en raison des différentes méthodologies utilisées pour recueillir les données sur la violence conjugale et la victimisation criminelle, l'analyse du signalement des incidents à la police exclut les incidents relatifs à la violence conjugale. Les taux de signalement présentés dans ce bulletin ne tiennent donc pas compte des agressions sexuelles et des voies de fait subies en contexte conjugal.

1. L'événement criminel est défini comme une situation étant survenue généralement dans le même lieu, impliquant une même personne ou un même groupe de personnes et s'étant produite au cours d'une même période (Thomassin, 2000).

La victimisation criminelle en baisse au Québec

En 2014, environ 17 % des Québécoises et des Québécois de 15 ans et plus, soit environ 1,1 million d'individus, ont déclaré avoir été victimes, eux-mêmes ou leur ménage, d'au moins une infraction criminelle mesurée par l'ESG au cours des 12 derniers mois, pour un total de 1,4 million d'incidents. Ces résultats marquent une diminution significative de la victimisation criminelle au Québec par rapport à 2009. En effet, pour cette dernière année, le nombre total de victimes atteignait près de 1,7 million, ce qui correspond à environ 26 % de la population, alors qu'environ 2 millions d'incidents étaient survenus au cours de l'année précédente (données non illustrées).

La victimisation avec violence : moins fréquente que la victimisation sans violence

Au Québec, en 2014 comme en 2009, la victimisation avec violence est considérablement moins répandue que la victimisation sans violence. Ceci illustre la fréquence plus élevée des incidents moins graves (victimisation des ménages et vols de biens personnels) comparativement aux incidents plus graves (victimisation avec violence), et ce, malgré le fait que la méthode de comptabilisation des incidents selon l'infraction la plus grave ait pour effet de sous-estimer les incidents moins graves[3].

En 2014, plus des deux tiers des incidents criminels subis par la population québécoise sont sans violence (69 %) (figure 1a). Rappelons que la victimisation sans violence inclut deux catégories d'infractions : les infractions relatives aux ménages ainsi que le vol de biens personnels. À lui seul, le vol de biens personnels représente près du tiers du total des incidents déclarés (33 %), ce qui en fait l'infraction la plus rapportée au Québec en 2014. L'ensemble des incidents relatifs aux ménages constituent pour leur part environ 36 % du total des incidents criminels subis. Par ailleurs, un peu plus de trois incidents déclarés par la population sur dix sont de nature violente (31 %).

Hormis la part considérable du vol de biens personnels, l'examen de la répartition des huit infractions mesurées par l'ESG met en évidence l'importance des voies de fait (figure 1b). Représentant près d'un incident criminel sur cinq, les voies de fait constituent l'infraction violente la plus fréquemment déclarée par les Québécois en 2014. Avec une proportion d'environ 13 % du total des incidents, le vol de biens du ménage est pour sa part l'infraction la plus couramment subie parmi celles visant les ménages.

Notons que le vol qualifié est l'infraction, parmi l'ensemble des infractions, avec violence ou non, la moins mentionnée et représente environ 3 % de l'ensemble des incidents.

Figure 1
Répartition des incidents de victimisation subis au cours des 12 derniers mois, Québec, 2014[1]

a. Selon la catégorie d'infraction

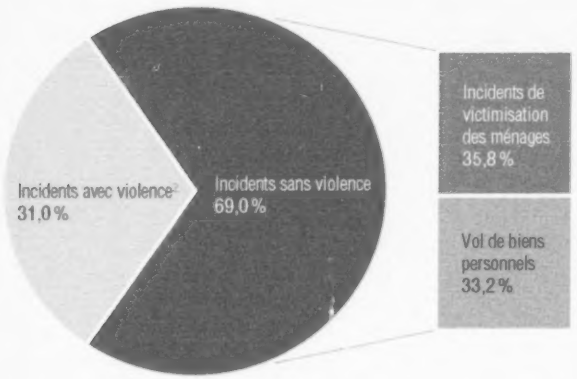

b. Selon l'infraction

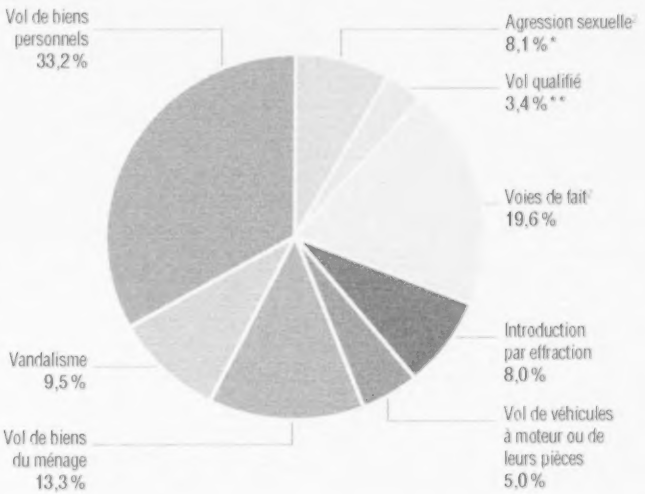

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Les incidents sont comptabilisés en fonction de l'infraction la plus grave, dans le cas des incidents ayant plus d'une infraction.
2. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.
Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale de 2014*, fichier maître, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3. Voir la section « Indicateurs de la victimisation criminelle ».

Baisse significative de la victimisation violente au Québec entre 2009 et 2014…

En 2014, la population québécoise de 15 ans et plus a subi un peu plus de 400 000 incidents violents au cours des 12 mois précédents (données non illustrées), ce qui correspond à un taux de 59 incidents d'agression sexuelle, de vol qualifié ou de voies de fait pour 1 000 personnes (figure 2). Ces estimations sont significativement plus faibles que celles de 2009, alors qu'environ 640 000 incidents de nature violente avaient été déclarés et que le taux d'incidents violents s'élevait à 98 pour 1 000 personnes. La diminution entre les deux années est évaluée à près de 40 %.

En 2014 comme en 2009, les voies de fait constituent l'infraction violente la plus fréquemment subie par la population québécoise, parmi celles mesurées par l'ESG (figure 2). En effet, lors des deux années, les taux de voies de fait demeurent beaucoup plus élevés que les taux d'agressions sexuelles et de vols qualifiés. En 2014, ce sont un peu plus de 250 000 incidents de voies de fait qui ont été déclarés, ce qui correspond à un taux de 37 incidents pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. Le taux était significativement plus élevé cinq ans plus tôt, se chiffrant alors à 69 ‰. Les deux autres infractions violentes étudiées dans l'ESG, soit l'agression sexuelle et le vol qualifié, ne varient pas de façon significative au Québec entre les deux années. Ainsi, tandis que le taux d'agression sexuelle stagne à un peu plus de 15 incidents pour 1 000 personnes (17 ‰ en 2009 et 16 ‰ en 2014), le taux de vol qualifié passe pour sa part de 12 ‰ en 2009 à 6 ‰ en 2014. Compte tenu des marges d'erreur associées, cette variation ne s'est pas avérée significative sur le plan statistique.

… ainsi que de la victimisation des ménages

Les résultats qui suivent font état de la victimisation des ménages québécois entre 2009 et 2014, soit les incidents d'introduction par effraction, de vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, de vol de biens du ménage et de vandalisme.

À l'instar de la tendance dégagée pour la victimisation violente, les ménages québécois ont subi moins d'incidents en 2014 qu'en 2009 : le taux d'incidents pour 1 000 ménages est passé de 226 à 135 et le nombre d'incidents, de 745 000 à 466 000. L'ampleur de la baisse du taux de victimisation des ménages est similaire à celle observée pour le taux de victimisation avec violence, soit une diminution d'environ 40 % entre les deux années.

Figure 2
Taux d'incidents de victimisation avec violence, selon l'infraction, 12 derniers mois, Québec, 2009 et 2014[1,2]

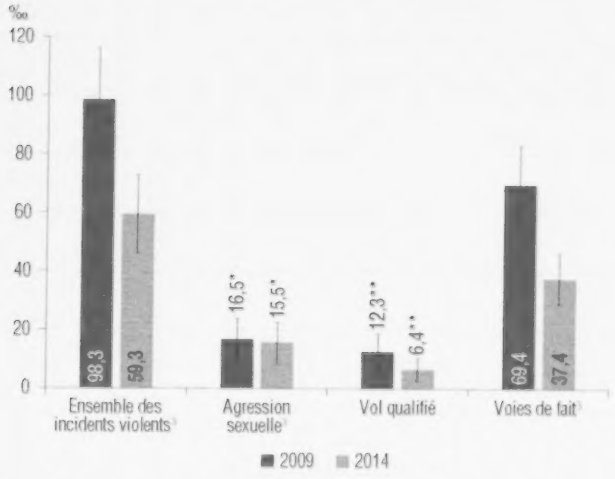

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.
** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.
1. Les incidents sont comptabilisés en fonction de l'infraction la plus grave, dans le cas des incidents ayant plus d'une infraction.
2. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.
3. Les incidents relatifs à la violence conjugale sont inclus.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009 et de 2014, fichiers maîtres, adaptés par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 3
Taux d'incidents de victimisation des ménages, selon l'infraction, 12 derniers mois, Québec, 2009 et 2014[1,2]

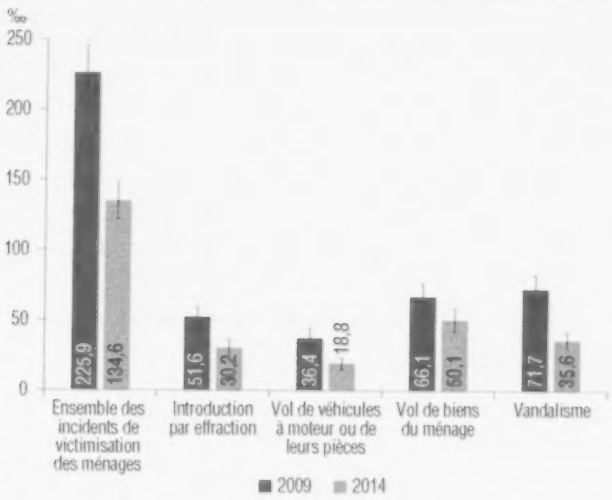

1. Les incidents sont comptabilisés en fonction de l'infraction la plus grave, dans le cas des incidents ayant plus d'une infraction.
2. Les taux sont calculés pour 1 000 ménages.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009 et de 2014, fichiers maîtres, adaptés par l'Institut de la statistique du Québec.

En 2014, avec un taux correspondant à environ 50 incidents pour 1 000 ménages et plus de 173 000 incidents déclarés, le vol de biens du ménage est significativement plus fréquent que les autres infractions contre les ménages. Cette situation diffère de celle de 2009 où, quoique la différence avec le vol de biens du ménage ne soit pas significative, le vandalisme présentait le taux d'incidents le plus élevé. Pour les deux années examinées, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces constitue l'infraction la moins couramment mentionnée par les ménages québécois (36‰ en 2009; 19‰ en 2014).

Au Québec, la fréquence de trois des quatre infractions contre les ménages mesurées par l'ESG diminue de manière significative entre 2009 et 2014, soit l'introduction par effraction (52‰ en 2009 et 30‰ en 2014), le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (36‰ en 2009 et 19‰ en 2014), ainsi que le vandalisme (72‰ en 2009 et 36‰ en 2014). Quoiqu'on observe une diminution du taux de vol de biens du ménage, celle-ci ne s'avère pas significative sur le plan statistique (66‰ en 2009 et 50‰ en 2014).

... et du vol de biens personnels

Comme mentionné, le vol de biens personnels est une infraction contre la personne, mais sans violence, qui ne s'inscrit pas dans les catégories d'infractions examinées précédemment. Pour cette raison, les incidents relatifs au vol de biens personnels sont traités dans cet article de façon indépendante. Rappelons que le vol de biens personnels est l'infraction la moins grave parmi celles mesurées par l'ESG et qu'il constitue l'infraction la plus fréquemment subie en 2014.

Figure 4
Taux de vol de biens personnels, 12 derniers mois, Québec, 2009 et 2014[1,2]

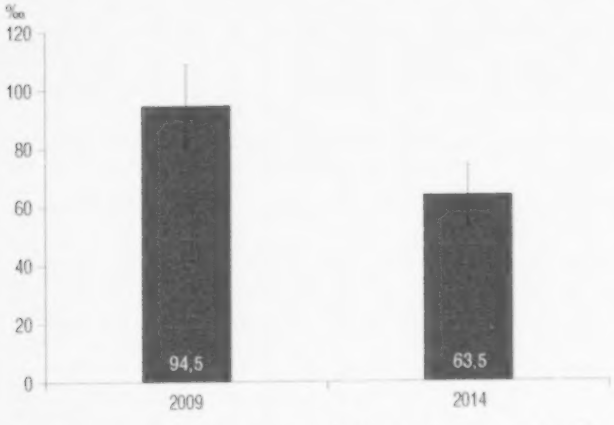

1. Les incidents sont comptabilisés en fonction de l'infraction la plus grave, dans le cas des incidents ayant plus d'une infraction.
2. Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009 et de 2014, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

En 2014, la population québécoise déclare avoir subi un peu plus de 500 000 incidents de vol de biens personnels au cours des 12 derniers mois, ce qui correspond à un taux d'environ 64 incidents de cette nature pour 1 000 personnes (figure 4). Cinq ans plus tôt, on estime que 110 000 incidents de vol de biens personnels de plus avaient été déclarés, pour un total d'un peu plus de 610 000 incidents. Le taux de vols de biens personnels de 2009 s'établissait à 95 incidents pour 1 000 personnes et était significativement plus élevé que celui de 2014.

Moins du tiers de l'ensemble des incidents de victimisation signalé aux services policiers

Le caractère autodéclaré des données de l'ESG permet d'analyser les incidents de victimisation n'ayant pas été portés à la connaissance des services policiers, que ce soit par la victime elle-même ou d'une autre façon. À cet effet, les résultats qui suivent abordent l'ampleur du signalement des incidents de victimisation en 2009 et 2014. Rappelons d'entrée de jeu que, pour des raisons d'ordre méthodologique, les incidents relatifs à la violence conjugale ne sont pas pris en compte dans les taux de signalement des incidents violents, des agressions sexuelles et des voies de fait.

En 2014, un incident de victimisation sur trois a été signalé à la police (31 %) (figure 5). Lors de cette même année, la proportion d'incidents ayant été signalés ne diffère pas significativement selon la catégorie d'infraction. Ainsi, on remarque

Figure 5
Proportion des incidents de victimisation ayant été signalés à la police, selon la catégorie d'infraction, 12 derniers mois, Québec, 2009 et 2014[1]

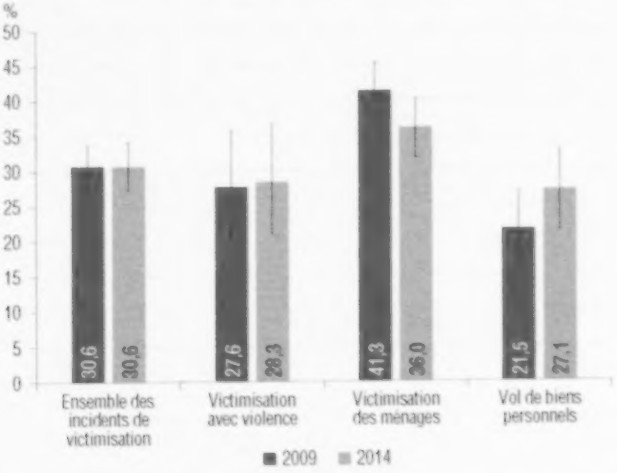

1. Les incidents sont comptabilisés en fonction de l'infraction la plus grave, dans le cas des incidents ayant plus d'une infraction.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* 2009 et 2014, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

qu'environ 28 % des incidents avec violence, un peu plus du tiers des incidents contre les ménages (36 %) et près du quart des incidents de vol de biens personnels (27 %) ont été portés à la connaissance des services policiers. Ce n'était pas le cas en 2009, alors que le signalement des incidents contre les ménages était significativement plus fréquent que celui des autres catégories d'incidents.

La proportion globale de signalement des incidents de victimisation demeure inchangée entre les deux années examinées (à 31 %). Bien qu'on remarque une certaine variation du taux de signalement des incidents de victimisation des ménages et du vol de biens personnels entre 2009 et 2014, les différences ne s'avèrent pas statistiquement significatives.

La part des incidents de voies de fait signalés à la police demeure inchangée entre 2009 et 2014

Comme mentionné précédemment, au Québec, moins de trois incidents violents sur dix ont été signalés (28 %) (figure 6). Le taux est d'environ 40 % dans le cas des incidents de voies de fait, ce qui ne diffère pas significativement de ce qu'on observait cinq ans plus tôt. Il est à noter que les marges d'erreur de ces estimations sont importantes. En raison des risques de divulgation de renseignements personnels, la diffusion de la proportion d'incidents de vol qualifié signalés à la police en 2014 est impossible. En 2009, cette proportion était d'environ 40 %.

Par ailleurs, également en raison de la faible précision des estimations obtenues et des risques relatifs à la confidentialité, les résultats quant au signalement des agressions sexuelles à la police, excluant les agressions sexuelles subies en contexte conjugal, ne peuvent être diffusés à l'échelle du Québec. Les estimations produites par Statistique Canada permettent par contre d'affirmer qu'à l'échelle canadienne, l'agression sexuelle est, en 2014 et au fil du temps, l'infraction la moins signalée aux services policiers (Perreault, 2015) ; une tendance également démontrée par Wemmers (2003). En effet, au Canada, en 2014, seulement 5 % des agressions sexuelles survenues au cours des 12 mois précédents ont été signalées à la police.

Le vol de biens du ménage est l'infraction contre les ménages la moins signalée à la police

Comme mentionné précédemment, en 2014, environ 36 % de l'ensemble des incidents de victimisation contre les ménages ont été signalés à la police et la différence par rapport à 2009 n'est pas significative sur le plan statistique. En 2014 comme en 2009, seule la proportion de signalement des incidents de vol de biens du ménage se différencie de manière significative des autres (figure 7), avec des taux significativement inférieurs. En effet, tandis que la part des incidents d'introduction par effraction (55 % en 2009 ; 51 % en 2014), de vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (46 % en 2009 ; 43 % en 2014) et de vandalisme (45 % en 2009 ; 42 % en 2014) ayant été

Figure 6

Proportion des incidents de victimisation avec violence ayant été signalés à la police, selon l'infraction, 12 derniers mois, Québec, 2009 et 2014[1]

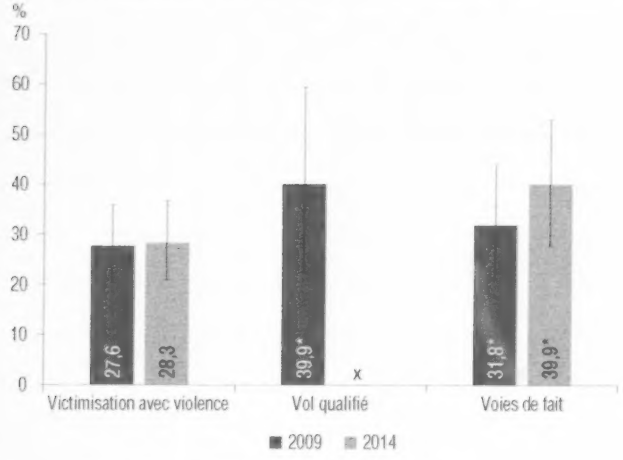

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

x Données confidentielles.

1. Les incidents sont comptabilisés en fonction de l'infraction la plus grave, dans le cas des incidents ayant plus d'une infraction.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009 et 2014, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 7

Proportion des incidents de victimisation des ménages ayant été signalés à la police, selon l'infraction, 12 derniers mois, Québec, 2009 et 2014[1]

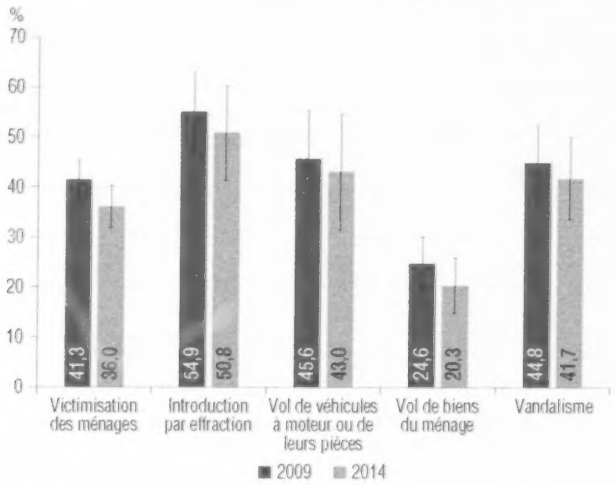

1. Les incidents sont comptabilisés en fonction de l'infraction la plus grave, dans le cas des incidents ayant plus d'une infraction.

Sources : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2009 et 2014, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

signalés à la police ne diffère pas significativement, le vol de biens du ménage affiche un taux de signalement sensiblement plus faible (25 % en 2009 ; 20 % en 2014).

On remarque qu'à l'image de la proportion globale, le signalement de chacune des infractions ne varie pas significativement entre 2009 et 2014.

Conclusion

En définitive, les résultats obtenus à partir des données de l'ESG exposent la baisse de la victimisation de la population québécoise en 2014 par rapport à 2009 ; une tendance semblable à celle relevée par les données policières pour la même période. Ainsi, le nombre d'incidents subis et leur fréquence par rapport à la taille de la population sont significativement plus faibles en 2014 que cinq ans auparavant. Plus précisément, la fréquence de six des huit infractions mesurées par l'ESG diminue significativement entre les deux années, à savoir les voies de fait, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage, le vandalisme et le vol de biens personnels. En ce qui concerne les deux autres incidents, le taux est resté stable dans le cas des agressions sexuelles et semble avoir diminué pour le vol qualifié, quoique cette baisse ne soit pas significative sur le plan statistique. Au Québec, les deux tiers des incidents déclarés dans le cadre de l'ESG sont sans violence, le vol de biens personnels étant d'ailleurs l'incident le plus fréquent, représentant à lui seul le tiers du total. Outre sa fréquence élevée, cette infraction est la moins grave parmi celles analysées dans l'ESG. Parmi les infractions violentes, les voies de fait sont les plus rapportées, totalisant globalement près d'un incident sur cinq.

Une des grandes forces de l'ESG est sans contredit qu'elle permet d'examiner la part des incidents de victimisation n'ayant pas été signalés aux services policiers. Rappelons qu'en 2014, moins du tiers des incidents de victimisation déclarés par la population québécoise sont venus à la connaissance de la police, une proportion qui ne varie pas significativement selon la catégorie d'infraction. On remarque que l'ampleur du signalement des incidents demeure inchangée entre 2009 et 2014, et ce, pour chacune des infractions ayant pu être examinées (les agressions sexuelles faisant exception).

Mentionnons en terminant qu'à l'échelle du Québec, l'utilisation des données de l'ESG pose des défis au regard de la qualité des estimations obtenues. En effet, l'enquête étant d'abord et avant tout prévue pour évaluer la victimisation de la population canadienne, le potentiel d'analyse à l'échelle du Québec est plus limité. Ainsi, certains constats n'ont pu être posés en raison d'un manque de puissance statistique.

Notice bibliographique suggérée

GRAVEL, Marie-Andrée (2017). « La victimisation criminelle au Québec, 2009-2014 », *Coup d'œil sociodémographique*, [En ligne], n° 60, décembre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-9. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no60.pdf].

Références bibliographiques

GRAVEL, Marie-Andrée (2015). *La victimisation de la population québécoise : victimisation criminelle et cybervictimisation*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 90 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no60.pdf].

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2016). *Criminalité au Québec. Principales tendances 2015*, [En ligne], Québec, Gouvernement du Québec, 47 p. [www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/2016/criminalite_2015.pdf] (Consulté le 17 octobre 2017).

PERREAULT, Samuel (2015). « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, [En ligne], produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 35, n° 1, novembre, 45 p. [www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm] (Consulté le 17 octobre 2017).

THOMASSIN, Karl (2000). « La mesure de la criminalité », *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, [En ligne], vol. 2, n° 2, décembre, 18 p. [www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/criminalite/bulletin_decembre_2000.pdf] (Consulté le 6 novembre 2017).

WEMMERS, Jo-Anne (2003). *Introduction à la victimologie*, Montréal, Québec, Presses de l'Université de Montréal, 234 p.

DANS LA MÊME COLLECTION

Vient de paraître

n° 59	La criminalité au Québec : perceptions et comportements préventifs	Décembre 2017
n° 58	Rétention et attraction des jeunes dans la région du Québec : constats tirés du suivi des trajectoires migratoires de quatre cohortes	Septembre 2017
n° 57	Les mariages au Québec en 2016	Juillet 2017
n° 56	Liens entre la violence vécue dans l'enfance et la violence conjugale subie à l'âge adulte	Mai 2017
n° 55	La mortalité et l'espérance de vie au Québec en 2016	Mai 2017

À paraître

n° 61	**La population des municipalités du Québec en 2017** *(titre provisoire)*	Février 2018
n° 62	**Les migrations interrégionales au Québec en 2016-2017** *(titre provisoire)*	Mars 2018

AUTRES PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DES STATISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Vient de paraître

Bilan démographique du Québec	Décembre 2017
Données sociodémographiques en bref, vol. 22 n° 1 • Première migration, migration de retour ou migration secondaire ? Les migrations interrégionales de 2015-2016 à la lumière des parcours résidentiels antérieurs • La cyberintimidation et les expériences de victimisation	Octobre 2017

À paraître

Données sociodémographiques en bref, vol. 22 n° 2	Février 2018

Ce bulletin est réalisé par : Marie-Andrée Gravel, analyste
Direction des statistiques sociodémographiques

Direction des statistiques sociodémographiques : Paul Berthiaume, directeur

Ont collaboré à la réalisation : Marie-Eve Cantin et Anne-Marie Roy, mise en page
Sarah Bélanger, révision linguistique
Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements : Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2406
Télécopieur : 418 643-4129

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2017
ISSN 1920-9444 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2010

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Institut de la statistique Québec